

République Française

**Département des Alpes-de-
Haute-Provence****Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Municipal****Commune de Barcelonnette**

Séance du 8 février 2022

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
23	11	16

Numéro de délibération : 2022 / 30**Date de convocation****26 janvier 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonnette dûment convoqué en date du 26 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie VAGINAY RICOURT, Maire.

Étaient Présents :

Mme Sophie VAGINAY RICOURT, M. Yvan BOUGUYON, M. Joseph GARCIN, Mme Clarisse BALLADUR, M. Miguel ORTUNO, Mme Rolande JACQUES, M. Joël IGAU, Mme Sabine BLATTMANN, Mme Florence JOUVENT, M. Pierre-Philippe JOUARIE, Mme Patricia DOMANGE.

Absent excusé ayant donné procuration :

Mme Florence ALLEMANDI à M. Pierre-Philippe JOUARIE, M. Pierre MAILLARD à M. Yvan BOUGUYON, M. Jean-Claude DABROWSKI à M. Joël IGAU, M. Christophe BARNEAUD à M. Yvan BOUGUYON, M. Christophe PICHET à Mme Patricia DOMANGE.

Absents excusés :

Mme Chantal BONAGLIA, Mme Karine BENEDETTO, Mme Fabienne BANCILLON-BOE, M. Frédéric MAURIN, M. Yves BAUDRY, M. Jean-Pierre FRANQUEBALME, Mme Wendy MATTERA,

Madame Clarisse BALLADUR a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.



Objet : Approbation du compte-rendu de la séance du 19 janvier 2022

Rapporteur : Madame le Maire

Rappel et références

Le Conseil Municipal de la ville de Barcelonnette s'est réuni le 19 janvier 2022.

Motivation et opportunité

Le procès-verbal en a été établi et transmis à tous les membres du Conseil Municipal. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

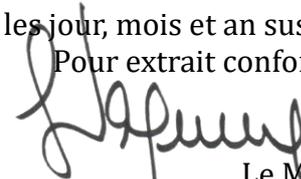
Proposition

Madame le Maire demande à l'assemblée communale de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2022.

Décision

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,



Le Maire
Sophie VAGINAY RICOURT

Affiché le